

CHARTREUSE

G



Guide du délégué
2026



Parc
naturel
régional
de Chartreuse



UN PARC NATUREL RÉGIONAL, C'EST QUOI?

Le Parc naturel régional de Chartreuse est un territoire rural et fragile que les habitants et visiteurs s'engagent à protéger et à développer. Le Parc permet de trouver un équilibre entre un développement qui permette d'y vivre au quotidien et la préservation des patrimoines naturels et culturels. Cet engagement est traduit dans la Charte du Parc.

Il n'y a pas de réglementation particulière, contrairement à une réserve ou un Parc national. Le but est de concilier préservation de l'environnement et activités humaines.



SOMMAIRE

Le rôle du délégué	04
Carte d'identité du Parc	05
Le Parc en chiffres	06
Missions et financements	07-09
La charte et ses ambitions	10-12
La gouvernance	13
Le Parc et vous	14-15
Vos questions / Nos réponses	16-21



Le délégué, lien indispensable entre le Parc et les collectivités adhérentes.

DÉLÉGUÉ DE VOTRE COLLECTIVITÉ, VOUS AGIREZ POUR L'ENSEMBLE DE LA CHARTREUSE

Pour assurer le lien entre le Parc et votre collectivité, que vous soyez délégué communal, intercommunal, départemental ou régional, **vous jouez un rôle clé.**

Côté Parc, vous siégez au Comité Syndical (et éventuellement au Bureau) et votez les grandes décisions.

Au sein de votre collectivité, vous représentez le Parc et êtes le mieux placé pour transmettre ce que le Parc peut apporter.

MOBILISEZ-VOUS AUTOUR DES PROJETS « PARC »

Le Parc est un outil au service de ses habitants et de son territoire. C'est donc un sujet qui, grâce à votre soutien, doit être abordé dans les assemblées des collectivités adhérentes.

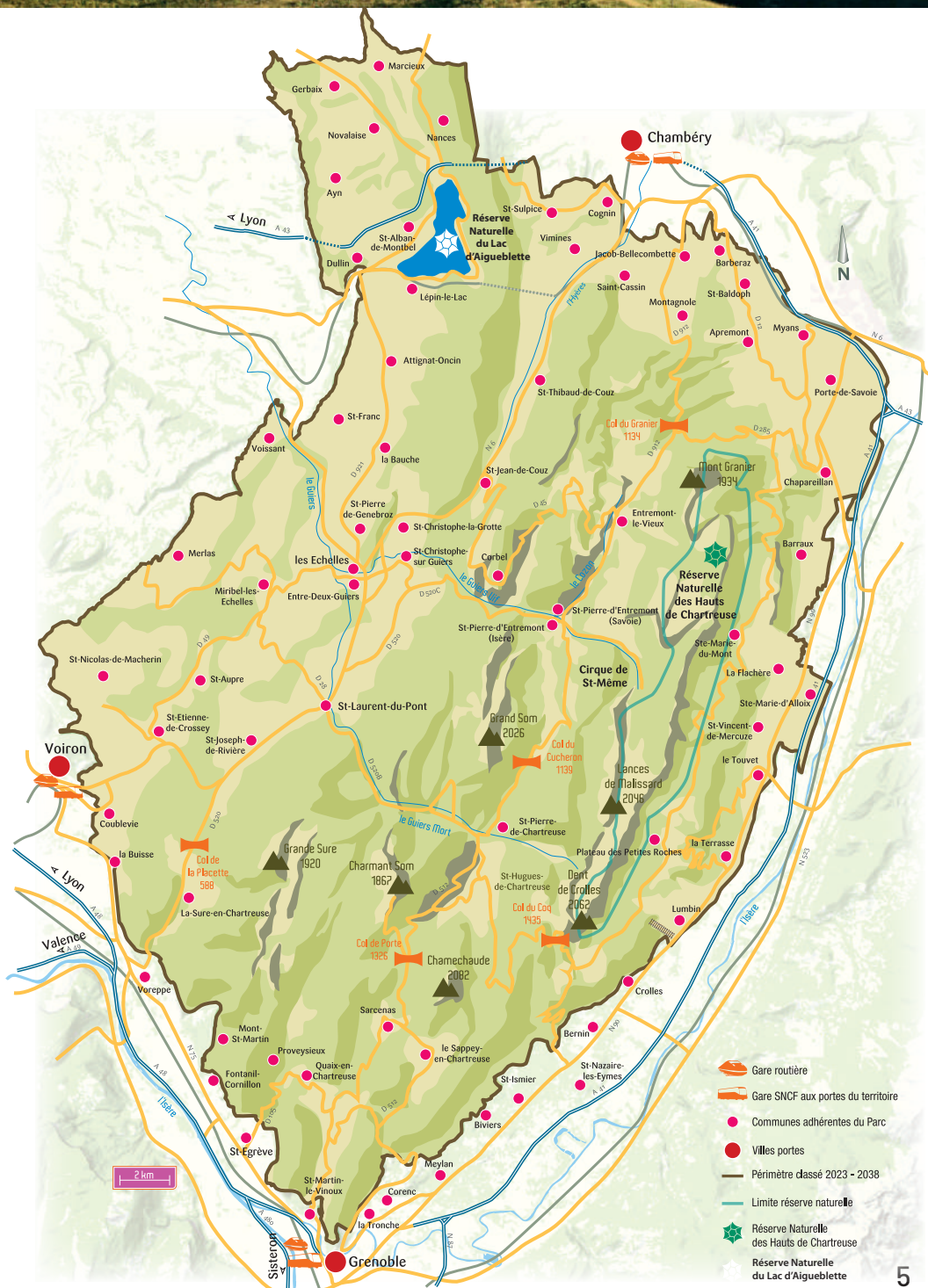
C'est pour cette raison que votre rôle est primordial. Vous détenez les clés pour mobiliser autour des projets. C'est vous qui allez transmettre les questions d'orientations du Parc, qui permettrez et assurerez que les informations soient diffusées aux habitants, aux autres élus et aux conseillers municipaux.





Carte d'identité du Parc

- > **Création** : 6 mai 1995
- > **Renouvellement** : 26 mai 2023
- > **Superficie** : 86 000 hectares
- > **Population** : 170 000 habitants





Le Parc en chiffres

72

communes

86 000

hectares

3

sites natura 2000
(Charmant som,
Hauts de chartreuse,
Herretang) gérés par le
Parc

170 000

habitants

3

villes portes
(Chambéry, Grenoble,
Voiron)

56 000

hectares
de forêt
(dont la moitié en
public)

7

intercommunalités

18 000

hectares
de surface agricole,
dont 3500 en alpages
et
70 % de prairies

7

offices de tourisme
intercommunaux

728 500

nuitées marchandes
et non marchandes



Missions

Les 59 Parcs naturels régionaux en France ont 5 missions principales à remplir, avec comme enjeu principal, l'harmonie entre l'homme et la nature. Ces orientations sont développées dans leur charte pour une durée de 15 ans (loi Biodiversité - 2016).

Les 5 missions du Parc sont :

- > La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- > L'aménagement du territoire,
- > Le développement économique et social,
- > L'accueil, l'éducation et l'information,
- > L'expérimentation, l'innovation

59 Parcs naturels régionaux de France

Une autre vie s'invente ici



3 rôles clés

Expertise

Accompagnements de projets

Médiation

Financements

Partenaires

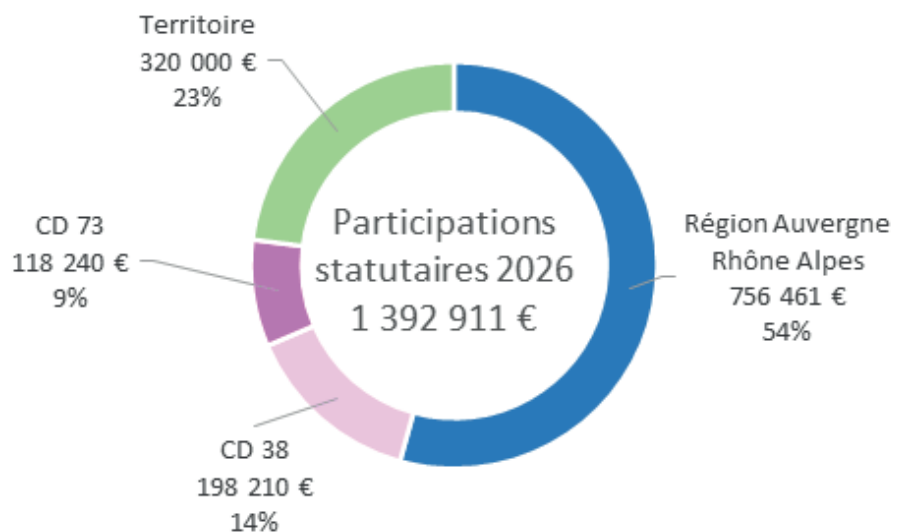
- 1 Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- 2 Départements de l'Isère et de la Savoie,
- 72 Communes (42 en Isère et 30 en Savoie),
- 7 Intercommunalités adhérentes (dont 1 Métropole, 2 agglomérations et 4 Communautés de communes).

L'engagement de l'Etat, de la Région et des Départements

Ne disposant pas de fonds propres, le Syndicat Mixte doit ses ressources à ses membres adhérents. Structurellement, la Région assume à elle seule 60% des recettes du Parc. Les Départements de l'Isère et de la Savoie sont présents depuis la création du Parc. Ils assument à eux deux 25% des contributions. L'État quant à lui attribue une dotation annuelle de 100 000 €.

Contributions statutaires

Les membres du syndicat mixte (Région, Départements de l'Isère et de la Savoie, les communes et intercommunalités du territoire) apportent une cotisation annuelle, qui s'élève de manière prévisionnelle pour 2026 à 1 392 911 € répartie comme suit :



Le Parc

une structure au service du territoire

Animateur et coordinateur du projet de territoire, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est résolument positionné comme une structure au service du territoire avec :

Une ingénierie

La mise en œuvre de la Charte du Parc implique de disposer d'une équipe aux compétences reconnues, et capable de travailler de manière pluridisciplinaire pour apporter une véritable plus-value territoriale.

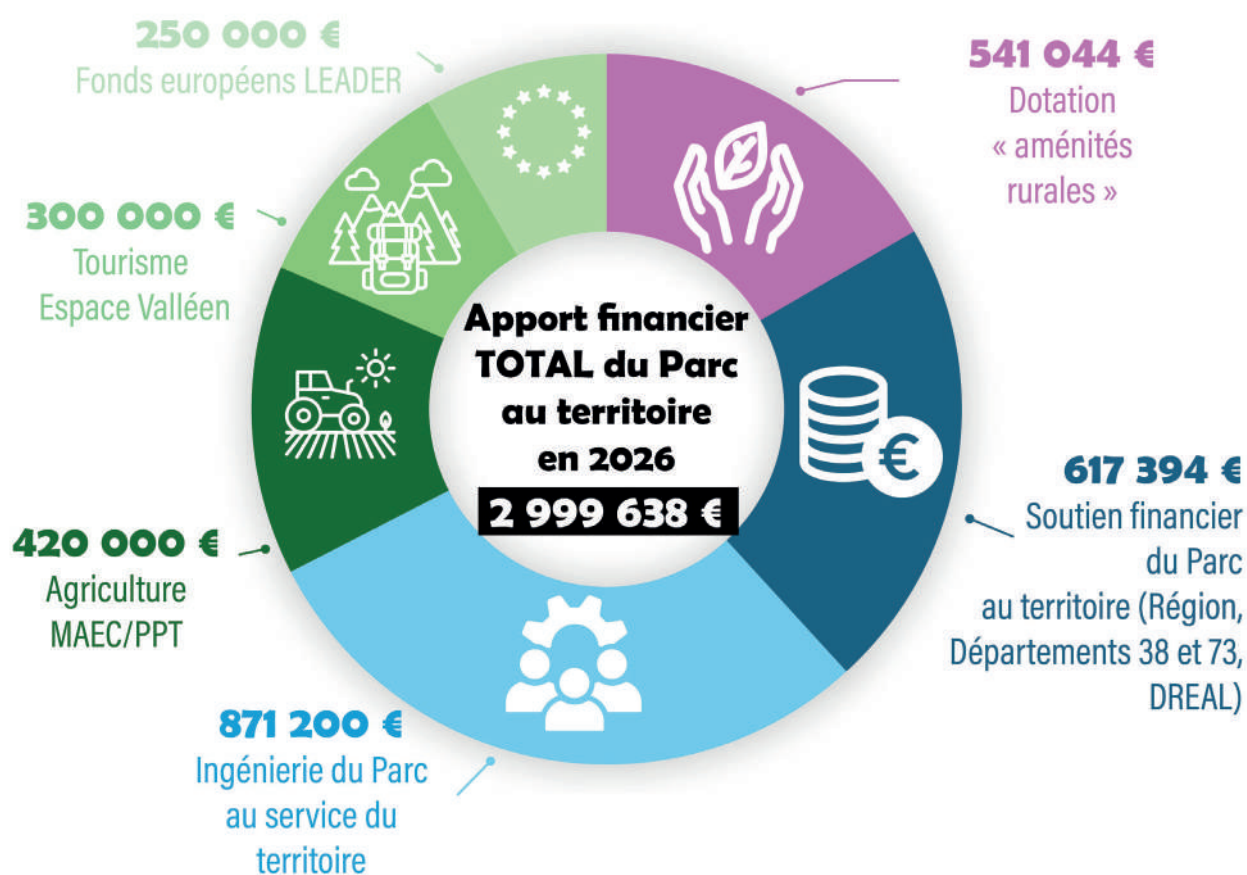
Un budget tourné vers l'action

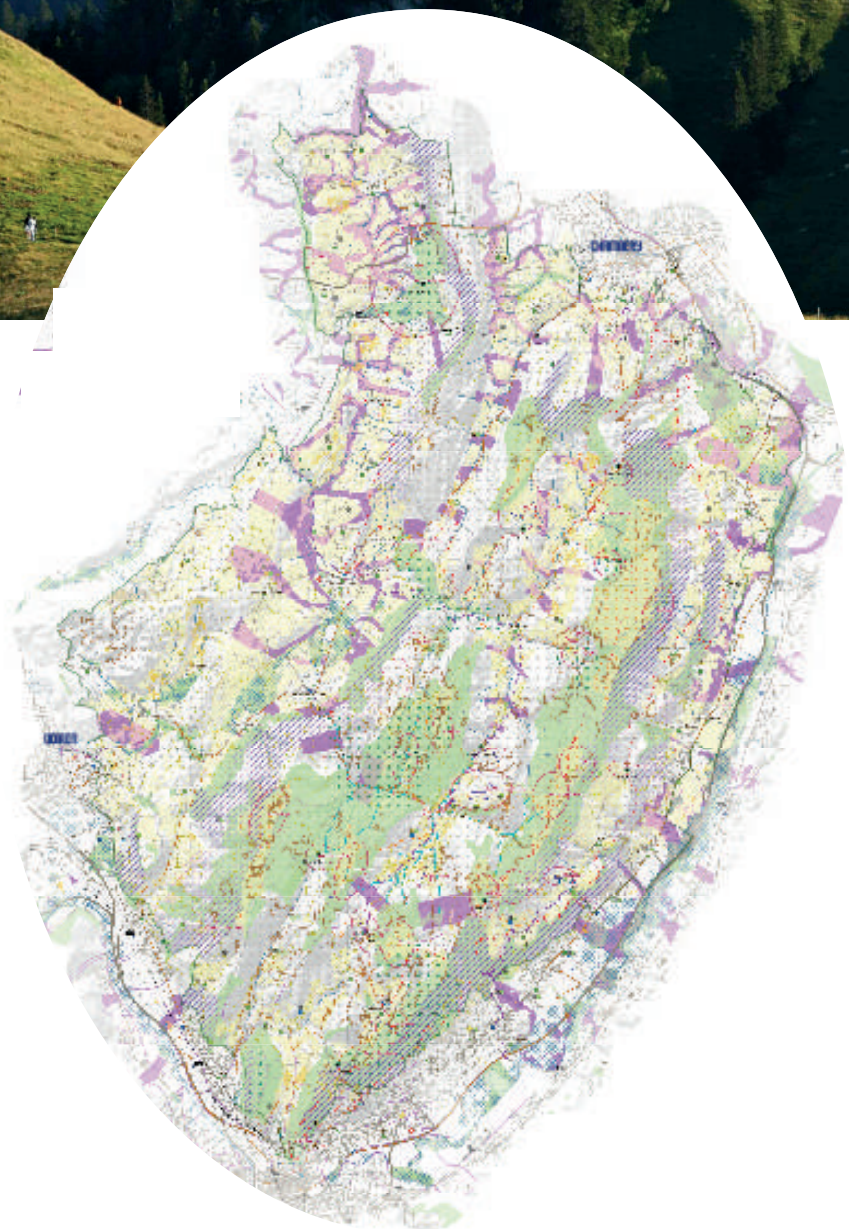
Le budget du Syndicat Mixte retranscrit fidèlement cette volonté en affectant prioritairement ses ressources au soutien des projets du territoire.

" L'analyse du budget du Parc montre une structure qui a su maîtriser ses charges, au profit de l'accompagnement du territoire, qui représente 80 % de son budget, avec une ingénierie au service du territoire, exercée dans le cadre de ses différentes missions". Extrait de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2008-2019, réalisée par le cabinet Inddigo.

Des moyens d'accompagnement des initiatives locales

De plus en plus, la mobilisation des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces actions passe par la mobilisation de procédures multiples. Ces contrats portés par le Parc permettent d'apporter les financements nécessaires à la réalisation de projets dans de nombreux domaines, au bénéfice des collectivités, entreprises ou associations du territoire. Le volume de subventions mobilisées dans le cadre de ces procédures est de l'ordre d'environ 3 millions d'euros en 2025.





LA CHARTE, notre feuille de route jusqu'en 2038 !

Depuis la loi biodiversité de 2016, les chartes des Parcs naturels régionaux sont fixées pour 15 ans. La charte 2023-2038 du Parc de Chartreuse structure le projet de territoire en définissant ses grandes orientations et ses actions prioritaires. Fruit d'un travail de concertation active mené depuis 2016 avec les acteurs et les habitants, la charte s'organise autour de trois axes : la préservation d'un territoire multifacettes, l'harmonie à établir entre valorisation et protection du territoire, les transitions à opérer pour préparer l'avenir.

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE

À l'occasion de la nouvelle charte, le périmètre du Parc de Chartreuse s'est agrandi et a accueilli 15 nouvelles communes, dont 11 communes savoyardes situées pour la plupart dans la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette.



AXE 1

UNE CHARTREUSE MULTIFACETTE

Un territoire préalpin qui cultive ses singularités

Stendhal comparait la Chartreuse à une émeraude, une pierre précieuse naturelle dont les facettes, façonnées par l'homme, démultiplient l'éclat. Deux siècles après l'écrivain, nous ne saurions mieux décrire notre territoire dont la variété des paysages et des milieux naturels représente autant de ressources que d'atouts.

Notre environnement est fragile ! Pour conserver un cadre et une qualité de vie, il est plus que jamais nécessaire de veiller à l'impact des activités humaines sans toutefois mettre le territoire du Parc sous cloche!

Le premier axe de la nouvelle charte répond à l'objectif de préserver et valoriser les qualités et les spécificités qui forgent l'identité plurielle à laquelle les habitants comme les touristes sont fortement attachés.

Bien qu'abordés plus spécifiquement dans cet axe, les objectifs de qualité paysagère constituent un fil rouge de la nouvelle charte, en lien avec l'urbanisme et l'architecture ou encore la transition énergétique.

AXE 2

UNE CHARTREUSE EN HARMONIE

Un territoire de solidarités entre l'Homme et la nature

Comme un acrobate sur un fil, le Parc a besoin de détermination et d'audace pour avancer sans perdre l'équilibre. Notre ambition est de faire du Parc un espace où l'Homme prend soin de la nature et la nature prend soin de l'Homme, dans une recherche perpétuelle d'harmonie !

Le deuxième axe de la charte vise donc à gérer les pressions, à trouver l'équilibre entre valorisation et protection. Prendre soin de l'air, de l'eau, de la biodiversité... c'est prendre soin de ses habitants et de leur qualité de vie. Il s'agit aussi de permettre aux habitants d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité. C'est essentiel pour nous aujourd'hui et c'est vital pour les générations futures !

Dans cet objectif, le Parc soutiendra les activités économiques affichant une empreinte environnementale limitée et/ou celles s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire. Une attention collective sera nécessaire afin que l'urbanisation soit économe en foncier et que la fonctionnalité écologique soit garantie.

AXE 3

UNE CHARTREUSE EN TRANSITION

Un territoire fertile pour de nombreuses transitions

Se projeter dans l'avenir et définir les changements à initier dès aujourd'hui, voilà ce que nous avons voulu poser dans le troisième axe consacré aux transitions. Ce sont des défis difficiles, mais nous savons qu'il faut les relever. Cette nécessité d'adaptation se traduit notamment par la volonté d'être un territoire à énergie positive, c'est-à-dire d'arriver à consommer autant d'énergie que nous en produisons.

Il s'agit aussi d'identifier les comportements et besoins de déplacements afin de renforcer les dispositifs en place ou d'expérimenter de nouveaux services qui favorisent une mobilité douce. Le territoire se saisira des opportunités offertes par le numérique, aussi bien en matière d'activités et de services, pour créer de l'emploi, mais aussi du lien social. Enfin, ces différentes dynamiques peuvent être à l'origine de nouvelles manières d'agir...

L'expérimentation et l'innovation sont dans l'ADN du Parc naturel régional de Chartreuse depuis toujours.





Gouvernance

Le Syndicat mixte est la structure juridique qui porte le projet du Parc. Il regroupe les collectivités adhérentes. Il met en œuvre la charte.

Le syndicat mixte ne dispose pas de moyens réglementaires pour mener son action. Il n'édicte aucune loi, ne prélève aucun impôt. Il travaille en partenariat avec les organismes déjà actifs sur le terrain et cherche une plus grande cohérence de l'aménagement du territoire. Il travaille ainsi en étroite concertation avec les intercommunalités présentes sur le territoire.

Comité syndical

Le Comité syndical est l'organe délibérant du Parc chargé de gérer les affaires importantes du Parc. Il est composé de 95 membres, représentants de la Région, des départements de l'Isère et de la Savoie, des intercommunalités et des communes répartis en collèges.

Bureau syndical

Les représentants des collectivités au comité syndical élisent les membres du bureau. Le bureau est composé de 31 membres élus au sein de différents collèges.

Il est renouvelé après chaque renouvellement du comité syndical.

Il suit l'avancement des projets votés dans le cadre du programme d'actions du Parc et individualise, le cas échéant, les dotations votées au budget.



Etre délégué Parc

C'est contribuer à la vie du territoire du Parc de Chartreuse !

Devenir délégué du Parc, c'est ...

- Rencontrer et échanger avec des élus des territoires voisins ou d'autres Parcs naturels régionaux, être en réseau, partager son expérience et découvrir d'autres projets locaux,
- Etre informé et participer aux grands projets du Parc comme la transition énergétique, les mobilités, l'alimentation, la destination Chartreuse, la stratégie forestière...
- Etre accompagné techniquement sur les sujets comme l'urbanisme, le patrimoine, la transition alimentaire, l'éducation au territoire, la biodiversité, la forêt.

En tant que délégué Parc, je m'engage à :

- Prendre part aux décisions lors des comités syndicaux annuels,
- Informer régulièrement le conseil municipal et les habitants de ma commune des actions et projets du Parc,
- Informer les instances du Parc des propositions ou opportunités de mon territoire,
- Être l'interlocuteur et le relais de l'équipe du Parc pour tout échange ou projet concernant mon territoire



Vous pouvez par exemple :

> **Bénéficier d'un appui technique et de conseils** pour réaliser un projet sur ma commune ou mon intercommunalité

> **Etre ambassadeur du Parc et promouvoir** les suivis participatifs, l'alimentation locale dans les cantines, encourager toutes les formes de mobilités et de rénovations énergétiques...

> **Encourager les écoles** à recevoir une animation du Parc en classe ou à participer aux projets pédagogiques

> **Contribuer aux inventaires** sur les patrimoines naturels, bâtis...

> **Participer aux événements du Parc :** vis ma vie d'agriculteur, de forestier, matinées rénovation, conférences, rallye mobilité...

> **Accéder aux ressources du Parc :** contacts utiles, prêts d'expositions, documentation technique et pédagogique...

> **Participer à des voyages d'étude** ou des partenariats internationaux

> **Accueillir un représentant du Parc** lors d'un conseil municipal ou communautaire, au cours du mandat

> **Contribuer à l'information des habitants de ma commune sur les actions du Parc** notamment à travers le bulletin municipal ou intercommunal et autres outils de communication



Vos questions, nos réponses

Vous souhaitez réfléchir à la rénovation de l'éclairage public ou à l'extinction nocturne sur votre commune ?

Le Parc est engagé dans une démarche d'accompagnement des collectivités à l'exemplarité et à la sobriété énergétique, que ce soit au niveau du patrimoine bâti ou de l'éclairage nocturne, public ou privé. Dans ce cadre, il peut vous aider dans vos réflexions, de plusieurs manières. Un guide de préconisations sur l'éclairage nocturne a été publié en 2021, disponible en téléchargement sur le site internet du Parc. Des accompagnements techniques sur la trame noire ou sur la gestion de l'éclairage privé sont possibles. Il est également possible de solliciter le Parc pour des actions de sensibilisation à destination du grand public ou des aides à la recherche de financements pour des projets de rénovation énergétique.

Vous souhaitez accéder à une donnée foncière ou urbanisme, un permis de construire, un suivi d'entretien de votre voirie communale, mettre à jour votre éclairage public, calculer l'impact l'extension d'un cimetière communal ? ...

La plateforme Web proposée par le Système d'Information Territorial du Parc de Chartreuse vous permet simplement et de n'importe quel poste, d'accéder à toutes les informations cartographiques réglementaires sans vous soucier des mises à jour.

Vous avez également la possibilité de gérer en régie ou par délégation de service public les données métiers dans le cadre de vos compétences communales (voirie, chemins ruraux, éclairage public, réseaux d'assainissement ...)

Un service dédié vous accompagne au quotidien lors des formations utilisateurs, hotline, ou encore webinaires thématiques

Vous souhaitez mieux connaître et promouvoir les productions locales du territoire ?

Le Parc assure la promotion des différentes filières agricoles du territoire par différents canaux de communication : carte interactive et application web qui recense l'ensemble des producteurs fermiers et des points de ventes, soutien ou participation à des événements de promotion grand public...

Plus d'infos sur : <https://www.parc-chartreuse.net>



vos questions, nos réponses

Vous souhaitez aider à vos habitants à moins prendre leur voiture?

Le Parc déploie plusieurs dispositifs permettant de limiter l'impact de la voiture individuelle sur le massif. En effet, la topographie propre à la Chartreuse rend difficile les déplacements quotidiens en mobilité douce et l'habitat dispersé ne permet pas un fort maillage du territoire en transport en commun. Ainsi, le Parc travaille particulièrement sur l'utilisation collective des voitures, notamment en appuyant les groupes de covoiturage existants, en expérimentant sur l'autopartage ou encore en rendant visible la pratique de l'auto-stop. Le Parc est le partenaire de l'opérateur Citiz et a contribué à l'implantation d'un véhicule en autopartage à Saint-Pierre-de-Chartreuse. Sur la mobilité scolaire, le Parc accompagne plusieurs écoles du territoire dans la réalisation de plans de déplacement établissement scolaire et organise des actions de sensibilisation dans les classes. De façon plus globale, nous pouvons vous accompagner et vous aider à la réflexion sur des

Vous voulez soutenir l'agriculture de votre commune et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ?

Le Parc accueille et accompagne les porteurs de projets agricoles en lien avec les services des Chambres d'agriculture, les autres organisations professionnelles et les intercommunalités qui mettent en place pour certaines, des dispositifs d'aides à l'installation.

Une partie de votre collectivité est située dans la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse et vous avez des projets ?

Le Parc vous aide à comprendre les enjeux de ce site et sa réglementation afin de mieux les prendre en compte dans votre projet. Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse pour le compte de l'Etat depuis 2001, le Parc est votre interlocuteur privilégié si vous avez un projet ou un doute au sujet de cet espace classé en Réserve naturelle nationale. N'hésitez pas à contacter directement le personnel de la Réserve naturelle qui pourra vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions. Le Parc vous aiguillera vers les services de l'État compétents et/ou la structure en charge du dossier si nécessaire.



vos questions, nos réponses

Vous souhaitez développer l'éducation à l'environnement et au territoire ?

Que ce soit dans le cadre scolaire ou hors temps scolaire, les enfants et les jeunes de votre commune peuvent participer à un projet pédagogique en lien avec le territoire. Dans le cadre de ces projets, le Parc peut apporter un soutien logistique et financier.

Ces projets pédagogiques sont proposés aux scolaires de la maternelle aux lycées ainsi qu'aux accueils de loisirs, centres sociaux, MJC... du territoire du Parc :

- Les thèmes sont en cohérence avec la charte du Parc naturel régional de Chartreuse,
 - Les contenus et les outils pédagogiques sont adaptés aux différents niveaux des classes, ils visent à faire connaître les valeurs écologiques, historiques et culturelles du territoire, à rendre chacun plus responsable vis à vis de son environnement quotidien,
 - Les objectifs pédagogiques répondent aux programmes scolaires,
 - Les interventions en classe ou sur le terrain peuvent être prises en charge financièrement par le Parc.
- Il ne vous reste plus qu'à informer l'équipe enseignante de votre commune ou les animateurs du hors temps scolaires afin de les inciter à participer à un projet pédagogique.

Toutes les informations pour participer sont sur le site du Parc :

<https://www.parc-chartreuse.net/agir/sensibilisation-education/projets-pedagogiques-scolaires-et-hors-temps-scolaire/>

Vous souhaitez planter des arbres de variété locale ou fleurir votre commune en évitant les espèces exotiques ?

Le Parc peut vous orienter vers des professionnels cultivant de manière durable des variétés anciennes et/ou locales, ainsi que vers les Lycées horticoles partenaires du Parc, dont le Lycée horticole de Saint-Ismier qui produit des végétaux avec le label « Végétal local ».



vos questions, nos réponses

Mais c'est quoi LEADER ? A quoi ça sert ?

Programme Européen de développement rural, LEADER est porté par le syndicat mixte et permet de financer de nombreux projets sur la base de «1 € de cofinancement public lève 4 € de LEADER», avec un taux d'aide publique global pouvant atteindre 80% ! Les thématiques sont variées, allant de la transition touristique à la redynamisation des centres-bourgs. Une animatrice du Parc est dédiée au programme et reçoit, accompagne les porteurs de projets que ce soit les collectivités, des privés, des associations, ... Les communes peuvent donc relayer les différents appels à projets auprès de leur associations et entreprises, et également solliciter une subvention pour leurs propres projets.

Vous voulez conduire des projets culturels ? Entretien et valoriser votre patrimoine bâti ?

Concevez votre projet en concertation avec le Parc pour trouver des partenaires, travailler son contenu, ses objectifs et sa mise en œuvre pour en faire un projet en adéquation avec les valeurs et la charte du Parc.

Le Parc est engagé dans des dispositifs d'éducation artistique et culturelle et vous accompagne dans la construction de projets et partenariats répondant à ces objectifs. Il propose aussi un appel à candidature annuel pour apporter des « coups de pouces » aux événements qui dynamisent le territoire.manifestations grand public.

Pour vos projets d'entretien et de valorisation du patrimoine bâti dans les communes, le Parc vous aide à élaborer le projet et sa méthodologie grâce à la mise en lien avec les organismes référents et experts, et en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.



vos questions, nos réponses

Votre commune est concernée par des sentiers et itinérances inscrits au PDIPR * ?

Ce réseau de 1500 km constitue une infrastructure majeure en Chartreuse, support à des activités de pleine nature (pédestre, trail, équestre ou VTT). Sachez que le Parc : gère ces sentiers avec les intercommunalités et le soutien des Départements. Pour suivre ce réseau, un accès numérique au nouvel outil de gestion PAZ'APA vous sera ouvert prochainement.

coordonne les projets d'itinérances et de séjours, depuis la définition des tracés, la mise en place d'équipements adaptés, l'animation d'un réseau d'hébergeurs et la commercialisation avec notre partenaire Chartreuse tourisme travaille à la pédagogie et sensibilisation du grand public : définition des messages, formation des acteurs relais (offices de tourisme, accompagnateurs en montagne, hébergeurs, mairies, ...), mobilisation de médiateurs sur les espaces naturels, ...

*Plan Départemental des Itinéraires Promenades et Randonnées

Vous êtes sollicité ou souhaitez développer un projet touristique sur votre commune ?

Le Parc coordonne les stratégies de la Destination Chartreuse en lien avec Chartreuse tourisme*, les sept intercommunalités et offices de tourisme, les Départements, la Région, l'Etat, ... Selon la nature de votre projet, le Parc peut vous accompagner sur son positionnement et sa conception, la recherche de partenariats et son financement.

*Agence de promotion et de commercialisation de la Destination Chartreuse

Vous souhaitez participer à la gestion durable des forêts de Chartreuse tout en facilitant la cohabitation des usages ?

Le Parc anime une chartre forestière de territoire réunissant tous les acteurs liés à la forêt de Chartreuse. Les besoins du territoire y sont intégrés pour construire des actions répondant aux enjeux forestiers locaux : récolte, bois locale, accueil, sensibilisation, biodiversité, changement climatique, ...

Il adhère à l'association Sylvacces pour permettre aux propriétaires privés et aux communes de bénéficier de leur programme d'aide aux travaux forestiers.

Le Parc accompagne de nombreux outils de sensibilisations dans un esprit de conciliation des usages. Il fait découvrir les métiers de la forêt et du bois et sensibilise les habitants et touristes lors d'animations et d'événements du territoire (vis ma vie de bûcherons, Forestivités Savoie et Isère, ...).



vos questions, nos réponses

Votre collectivité est située sur une zone Natura 2000 et vous avez des projets ?

Le Parc vous aide à comprendre les enjeux de ces sites et la réglementation afin de mieux les prendre en compte dans votre projet.

Animateur des trois sites isérois du « Marais tourbière de l'Herrétang », du « Charmant Som et gorges du Guiers mort » et des « Hauts de Chartreuse » et en lien avec les sites « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-pays savoyard » et « Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère », le Parc est votre interlocuteur privilégié.

Sur les sites gérés par le Parc, l'animateur pourra vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions. Pour les autres sites, le Parc vous aiguillera vers les services de l'État compétents et/ou la structure en charge du dossier.

Vous souhaitez préserver, améliorer ou mettre en valeur le paysage ?

Le Parc vous apporte des conseils et peut vous aider à monter votre projet !
Le paysage fait partie de notre identité et des patrimoines du Parc. Des objectifs de qualité paysagère ont été définis et leur atteinte demande l'intervention de tous. Protéger des arbres remarquables, supprimer des points noirs paysagers ou des panneaux publicitaires illégaux, améliorer l'intégration paysagère d'un projet ou d'une enseigne commerciale, entretenir un point de vue...le Parc peut vous accompagner tout au long de la vie de votre projet : aide à la conception, aspects réglementaires, formulation d'avis et des recommandations, recherche de partenaires, mise en place, etc.



Comment suivre l'actualité du Parc de Chartreuse ?



Facebook : @parcdechartreuse



La chaîne Youtube du Parc de Chartreuse



www.parc-chartreuse.net



> Inscrivez-vous à la newsletter du Parc en écrivant à accueil@parc-chartreuse.net ou directement sur le site internet www.parc-chartreuse.net

Pour aller plus loin

Consultez le Parc et la charte sur
www.parc-chartreuse.net



Parc naturel régional de Chartreuse
112 rue Léon Auscher
38 380 Saint-Pierre-de-Chartreuse